

La formulation féminine est utilisée, mais tous les titres et fonctions se lisent également au masculin

<u>Service :</u>	Soins
<u>Dénomination du poste</u>	Infirmière Spécialiste clinique et/ou pratique infirmière spécialisée

1. **DEFINITION**

Le poste d'infirmière spécialiste clinique (ISC) est considéré comme une infirmière experte dans les soins et référentes dans un ou plusieurs domaines d'activité. Ayant suivi différentes formations (continue et certifiante) en complément de l'expertise clinique, elle exerce de façon transversale à la fois le rôle d'experte consultante, de leader clinique, et d'enseignante auprès des soignants, des personnes soignées et de leurs proches. Toutes ces activités, intégrant la dimension éthique, entraînent une réflexion à la recherche clinique en soins infirmiers. (Source : www.hug.ch)

Au sein de la fondation Castel Notre-Dame son rôle parcourt plusieurs axes. Il est évolutif et en construction.

- Pratique clinique
- Amélioration et apprentissage continu
- Supervision des dossiers de soins

2. **QUALIFICATIONS ET FORMATIONS REQUISES**

**Diplôme d'infirmière reconnu.
Master de spécialiste clinique ou Certificat (Cas).**

3. **COMPETENCES REQUISES**

Connaissance des besoins spécifiques de la personne âgée et de la personne avec des troubles neuro-cognitifs.
Compétences pédagogiques, conceptuelles et relationnelles
Connaissance approfondie du système de financement des soins.
Leadership clinique, professionnel et systémique
Maîtrise des outils informatiques courants.
Intérêt marqué pour l'accompagnement de type Montessori et/ou validation.

4. **SITUATION ET POSITION HIERARCHIQUE**

Supérieure directe :	Infirmière-cheffe ou sa remplaçante
Collaborations transversales	ICUS Infirmières -Infirmières-assistantes Assistante en soins et santé communautaire Aides-soignantes Apprenties – étudiantes et stagiaires

5. **ACTIVITES**

5.1. **Pratique clinique directe**

- Elle collabore avec les ICUS, les responsables de services ou de champs spécialisé ainsi qu'avec toutes les équipes de soins.
- Elle mobilise des techniques de soins spécialisées dans son champ d'expertise ainsi que des outils d'évaluation clinique adaptés.
- Elle surveille l'état de santé et la coordination du suivi clinique en collaboration avec les équipes de soins.
- Elle développe et renforce une pratique clinique basée sur des preuves scientifiques visant la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins.
- Elle assure sa pratique en incluant les principes du collectif et les impératifs d'un lieu de vie basé sur les ressources individuelles, du respect de la vie privée et des choix des personnes soignées.

- Elle accompagne les prestations de soins au quotidien dans une logique de supervision, d'enseignement et de mutualisation des bonnes pratiques.

5.2. Amélioration et apprentissage continu

- Elle analyse les événements indésirables et exceptionnelles et propose des pistes d'amélioration
- Elle organise et anime des groupes d'analyse dans un esprit de collégialité et d'intelligence collective afin de favoriser l'implication des collaborateurs des services.
- Elle s'assure d'obtenir les indicateurs lui permettant une analyse des chutes, des erreurs ou presque erreurs médicamenteuses, des fugues ou toute autre événement qui nécessitent une intention particulière.
- Elle intègre l'ensemble des espaces d'échanges et colloques afin de recueillir des éléments d'analyse.
- Elle génère des indicateurs de qualité à travers des questionnaires ou des entretiens avec les résidents et les proches.

5.3. Supervision des dossiers de soins

- Elle accompagne la qualité et la fréquence des traces écrites.
- Elle supervise les évaluations de soins et le catalogue de prestation BESA.
- Elle veille à l'évolution des besoins en soins en fonction des changements de l'état de santé afin de s'assurer des ressources en modifiant le catalogue de prestation.
- Elle participe et accompagne le processus de la récolte de données.
- Elle s'assure des annotations des événements particuliers.

5.4. Tâches en lien avec le résident et sa famille :

- L'infirmière établit une relation caractérisée par la connaissance et la compréhension de la personne âgée et du processus de vieillissement.
- Elle écoute et soutient le résident tout au long de son séjour au Castel Notre-Dame.
- Elle prend en compte les remarques et les suggestions de celui-ci ou de sa famille et y répond selon ses possibilités.
- Elle établit avec le résident et sa famille une relation de confiance et favorise les relations familiales.
- Elle renseigne les familles et les proches sur l'état de santé des résidents.
- Elle collabore avec le médecin traitant de chaque résident ainsi qu'avec le médecin de garde.
- Elle exécute les actes médicaux délégués.

5.5. Tâches auprès de l'établissement

- L'infirmière spécialiste clinique transmet toutes les informations utiles et importantes à l'infirmière-chef ou l'infirmière-chef adjointe. Elle les tient spécialement au courant de l'état de santé s'aggravant d'un / d'une résidente ou d'un problème qui concerne un membre de l'équipe soignante.
- A la demande de la direction, elle assure la supervision et / ou l'exécution des tâches infirmières dans un autre domaine pour une durée limitée.
- Elle participe aux divers colloques y compris pour des séances réservées aux cadres ou à des situations stratégiques.
- En fonction de ses disponibilités, elle participe aux activités de la vie quotidienne des résidents.
- Elle connaît et utilise les ressources de l'équipe pluridisciplinaire (animation, communauté des Soeurs, cuisine, service technique, services sociohôtelier, etc.).
- Elle contribue à créer et à maintenir un climat harmonieux où règne la collaboration et le respect d'autrui, au sein de l'équipe, des intervenants extérieurs (médecins, pharmaciens, physiothérapeutes, coiffeurs ...), de l'établissement (animation, buanderie, cuisine, service technique, ménage, réception, jardin ...), des pensionnaires, des familles et des visites.

6. DISPOSITIONS FINALES

- L'infirmière spécialiste clinique participe, avec l'ensemble du personnel de l'établissement, au maintien de la qualité de vie des résidents par son travail et son comportement. Pour cela, elle devra collaborer harmonieusement avec tous les secteurs de l'établissement.
- Elle veille en tout temps à la bonne réputation de l'établissement et voue toutes ses forces à sa bonne marche.
- Elle est tenue au secret de fonction. Cette obligation subsiste même après cessation des rapports de service.
- Elle est soumise au statut du personnel de l'AVALEMS auquel a adhéré la Fondation Castel Notre-Dame.
- Ce cahier des charges est une description générale du poste. Il ne saurait donc être exhaustif et peut, en tout temps être complété, élargi ou modifié.

Par sa signature, l'infirmière spécialiste clinique approuve avoir reçu son cahier des charges, en avoir pris connaissance, et s'engage à le respecter.